



Problème de collocation à 1 bail.

Par **damienr23**, le **04/02/2010** à **11:56**

Bonjour, voici mon problème :

J'ai emménagé avec mon ex-compagne dans un appartement, sachant que nous avions un seul bail avec moi-même en tant que locataire principale et ma compagne en tant que collocataire. Ma mère est seule garante.

Après notre séparation nous avons signé la dédit. Je suis parti de l'appartement, et je continuais de payer le loyer car mon ex ne le payait pas.

la dédit est arrivé à son terme le 2 février et mon ex refuse de quitter l'appartement. J'ai expliqué le cas à l'agence de location pour lancer la procédure d'huissier (expulsion..etc).

L'agence me rétorque qu'elle n'a pas l'accord du propriétaire et ne peut rien faire ! que je dois continuer de payer le loyer tant qu'elle ne pars pas de l'appartement.

Je ne sais plus comment faire.

Pourriez-vous m'aider ?

Merci d'avance.

Par **fif64**, le **04/02/2010** à **17:11**

Si vous étiez locataire principale et elle colocataire, vous avez signifié votre intention de quitter le logement par LRAR à l'agence.

Au terme du préavis, vous avez effectivement quitter l'appartement. Toutes vos obligations sont remplies. C'est donc à votre excompagne qui est maintenant seule locataire de payer le

loyer.

EN ce qui concerne la garantie de votre mère, il faut voir précisément le contrat de bail. Mais il se peut qu'elle soit tenue de l'engagement de votre ex compagne.